

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9867/Rev.1
17 juillet 1970
FRANCAIS SEULEMENT

LETTRE DATEE DU 15 JUILLET 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LES REPRESENTANTS DE L'ALGERIE, DE L'ARABIE SAOUDITE, DU BURUNDI, DU CAMEROUN, DU CONGO (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU), DE LA COTE D'IVOIRE, DU DAHOMEY, DE L'ETHIOPIE, DU GABON, DU GHANA, DE LA GUINEE, DE LA GUINEE EQUATORIALE, DE LA HAUTE-VOLTA, DE L'INDE, DU KENYA, DU LIBERIA, DE LA LIBYE, DE MADAGASCAR, DU MALI, DU MAROC, DE MAURICE, DE LA MAURITANIE, DU NIGER, DU NIGERIA, DE L'OUGANDA, DU PAKISTAN, DE LA REPUBLIQUE ARABE UNIE, DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO, DE LA REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, DU RWANDA, DU SENEGAL, DE LA SIERRA LEONE, DE LA SOMALIE, DU SOUDAN, DU TOGO, DE LA TUNISIE, DE LA YOUGOSLAVIE ET DE LA ZAMBIE

D'ordre de nos gouvernements respectifs, nous avons l'honneur de vous demander de réunir d'urgence le Conseil de sécurité afin de reprendre l'examen de la question du conflit racial en Afrique du Sud provoqué par la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine en vue d'examiner en particulier la question résultant des violations de l'embargo sur les armements décidé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 181 (1963) du 7 août 1963, 182 (1963) du 4 décembre 1963 et 191 (1964) du 18 juin 1964.

Cette réunion s'avère nécessaire en raison du refus d'un certain nombre d'Etats Membres d'appliquer loyalement l'embargo sur les armements. Il est profondément regrettable que depuis l'adoption des trois résolutions du Conseil de sécurité ces Etats aient continué de fournir à l'Afrique du Sud toutes sortes d'avions, d'hélicoptères, d'armements lourds et d'autre matériel qui sont utilisés par l'Afrique du Sud pour imposer sa politique raciste et pour commettre des agressions militaires contre des peuples épris de liberté.

Pendant des années, les rapports du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine ont donné des renseignements détaillés sur l'importance de ces violations. La communication

la plus récente émanant du Président de ce comité adressée au Président du Conseil de sécurité (S/9858 et Corr.1 du 2 juillet 1970) contient des preuves à l'appui de ce que nous affirmons. En outre, comme il a été souligné, dans la lettre, l'Afrique du Sud a été en mesure d'obtenir des licences d'exploitation, une assistance technique et des capitaux étrangers grâce auxquels elle a pu accroître considérablement sa fabrication d'armes, de munitions et de véhicules et matériel militaires.

Le fait que le Conseil de sécurité a manqué de dénoncer ces violations, encourageant ainsi d'autres Etats à réexaminer leurs engagements eu égard à l'embargo, constitue un autre aspect inquiétant de la situation.

Ces violations de l'embargo ont permis au Gouvernement de l'Afrique du Sud d'accumuler une puissance militaire considérable qu'elle utilise non seulement pour imposer sa politique raciste mais aussi pour faire fi des décisions des Nations Unies au sujet de la Namibie, de la Rhodésie du Sud et des territoires de l'Angola et du Mozambique occupés par le Portugal. En outre, grâce à cette puissance, elle menace la souveraineté des Etats indépendants voisins.

Nous aimerions faire savoir que tout nouveau relâchement de l'embargo aurait des conséquences graves aussi bien pour les Nations Unies que pour les peuples de l'Afrique du Sud et porterait gravement préjudice aux relations entre les Etats africains et ces Etats qui enfreignent l'embargo.

C'est pour ces raisons que nous demandons que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence en vue de rechercher les voies et moyens de renforcer l'embargo et d'assurer sa pleine application.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Le représentant de l'Algérie
Le représentant de l'Arabie Saoudite
Le représentant du Burundi
Le représentant du Cameroun
Le représentant du Congo
(République démocratique du)
Le représentant de la Côte d'Ivoire
Le représentant du Dahomey

Le représentant de l'Ethiopie
Le représentant du Gabon
Le représentant du Ghana
Le représentant de la Guinée
Le représentant de la Guinée
équatoriale
Le représentant de la Haute-Volta
Le représentant de l'Inde
Le représentant du Kenya
Le représentant du Libéria
Le représentant de la Libye
Le représentant de Madagascar
Le représentant du Mali
Le représentant du Maroc
Le représentant de Maurice
Le représentant de la Mauritanie
Le représentant du Niger
Le représentant du Nigéria
Le représentant de l'Ouganda
Le représentant du Pakistan
Le représentant de la République
arabe unie
Le représentant de la République
centrafricaine
Le représentant de la République
populaire du Congo
Le représentant de la République-Unie
de Tanzanie
Le représentant du Rwanda
Le représentant du Sénégal
Le représentant de la Sierra Leone
Le représentant de la Somalie
Le représentant du Soudan
Le représentant du Togo
Le représentant de la Tunisie
Le représentant de la Yougoslavie
Le représentant de la Zambie